



COMMUNE DES AGETTES

Révision P.A.Z.

*plan mod à l'CP
corrigé*

ZONES DE PROTECTION DES SOURCES

1 : 5'000



PLANIFICATION EN
REGION DE MONTAGNE

T. AMMANN - AMENAGISTE FUS/SIA
41, AV. DE LA GARE - CP - 1950 SION 2 NORD
TEL. 027/ 323 19 23 - FAX 027/ 323 19 31

*Date: 31.05.2001
Modifié: 12.06.2001
N° projet: 13903
Projet: SM
Dessin: SV*

Les Agettes



S I, S II, S III, zone d'alimentation



S I, S II, S III (provisoires)

Sion (figuration à titre indicatif)



S I, S II, S III, zone d'alimentation

Sources:

-  Source captée des Agettes (provisoire)
-  Source captée des Agettes
-  Autre source captée
-  Source non captée
-  Réservoir

Zones figurant à titre indicatif:



Périmètre constructible 2000



Zone à bâtir tirée du plan d'affectation des zones homologué par le Conseil d'Etat le 24.9.1980, actuellement en révision



Zones à bâtir des communes de Vex et Salins



Forêt cadastrée



Aire forestière



Zone agricole / mayens





